

Madame La Présidente

à

Monsieur le Premier ministre

Objet : Réaffirmer l'engagement climatique de la France avec une trajectoire lisible et mobilisatrice

Les chiffres provisoires du Citepa faisant état d'une baisse des émissions de gaz à effet de serre territoriales brutes de la France de 4,8 % pour 2023 par rapport à 2022 sont encourageants mais ne doivent pas occulter les efforts majeurs à accomplir pour atteindre les budgets carbone de court terme (qui doivent tenir compte de l'affaiblissement des puits de carbone forestiers), les objectifs de 2030 de la France en cohérence avec ses engagements européens, et la neutralité carbone en 2050. Le Haut conseil pour le climat a rappelé dans son rapport annuel d'évaluation de l'action publique « Acter l'urgence, engager les moyens » publié en juin 2023 l'importance d'une direction claire et stable qui donne de la visibilité à long terme aux acteurs économiques et protège les ménages et les entreprises des effets les plus néfastes du changement climatique.

De multiples aléas vont continuer à s'intensifier à mesure de la poursuite du réchauffement planétaire, et la France n'est pas prête à y faire face. Comme vous l'avez rappelé dans votre discours de politique générale du 31 janvier 2024 et dans votre réponse à nos recommandations, le changement climatique touche durement les Français et constitue un des défis les plus importants auquel nous avons à faire face collectivement. Les inondations littorales récurrentes comme dans les Hauts-de-France, sur la façade Atlantique et en Guyane, l'érosion des côtes, la surmortalité importante liée aux vagues de chaleur successives, ou encore les pertes de rendement pour les céréales, l'élevage, la vigne et les arbres fruitiers en sont les concrétisations les plus récentes. Certaines communes connaissent déjà des problèmes d'assurabilité dus à l'intensification des impacts causés par le changement climatique. Le rapport 2024 de la Cour des comptes souligne que l'adaptation au changement climatique impose que des choix politiques soient faits, dans tous les domaines de l'action publique, pour une action publique cohérente et efficiente.

Le Haut conseil pour le climat souhaite attirer toute votre attention sur le niveau d'urgence actuel, tant en matière d'atténuation que d'adaptation, qui invite à réaffirmer fermement et sans délai la politique climatique de la France, en adoptant au plus vite les documents de programmation prévus dans la loi de 2019 relative à l'énergie et au climat.

Le Haut conseil pour le climat a salué l'articulation et la mise en cohérence des différentes composantes des politiques climatiques présentées par le Secrétariat général à la planification écologique au Conseil national de la transition écologique du 12 juillet 2023, qui faisait écho aux recommandations formulées dans ses rapports. Cependant, à ce jour, le Haut conseil pour le climat constate qu'après plusieurs consultations et débats, ni la loi de programmation énergie et climat, ni la Stratégie française énergie et climat, ni la 3^{ème} Stratégie nationale bas carbone, ni le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique, ni la 3^{ème} Programmation pluriannuelle de l'énergie n'ont été formellement adoptés, en dépit des obligations législatives. Ces documents sont essentiels afin de guider l'action climatique à long terme. Ces documents doivent en outre fixer le niveau des budgets carbone de la France pour les périodes 2029-2033 et 2034-2038 en cohérence avec l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, établir les priorités d'action pour la production et la gestion de l'énergie au-delà de 2028, et fixer les nouveaux

plafonds indicatifs d'émissions pour les transports internationaux et l'empreinte carbone de la France. Le Haut conseil pour le climat ne peut que s'inquiéter du risque de recul de l'ambition de la politique climatique induit par les dérives de calendrier de ses instruments les plus structurants.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre de la France pour 2023, si elle est confirmée par le Citepa suite aux données consolidées, s'inscrirait pour la première fois dans la tendance générale attendue permettant d'atteindre l'objectif de la France pour 2030 dans le cadre du paquet « *Fit for 55* » européen. Cependant une telle baisse, double de la baisse annuelle observée entre 2019 et 2022, doit être soutenue chaque année d'ici 2030 et au-delà et se refléter au sein de tous les grands secteurs émetteurs, tel que souligné dans notre rapport annuel de 2023. Pour le secteur des transports et celui de l'énergie, ceci implique un facteur multiplicateur de baisse en émissions de 3,5 à 5 par rapport aux baisses constatées entre 2019 et 2022, pour l'industrie entre 1,4 et 1,6 et de 1,2 pour le bâtiment.

L'agriculture et le système alimentaire sont en première ligne des enjeux climatiques tant en matière d'impacts climatiques que de réduction d'émissions. La production agricole doit elle-même accélérer sa baisse en émissions d'un facteur 1,25 à 3,5, selon nos analyses. Le rapport « Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste » du Haut conseil pour le climat, montre qu'un tel niveau d'ambition nécessite d'intervenir sur l'ensemble du système alimentaire. Les annonces récentes en la matière font craindre un recul de l'ambition climatique de l'action publique portant sur le système alimentaire. Or, pour atteindre les niveaux de baisse en émissions correspondant aux objectifs climatiques de la France, une baisse de l'ambition de certains secteurs devra se traduire en hausse de l'ambition des autres secteurs émetteurs, qui ont déjà des objectifs ambitieux.

L'accélération de la baisse des émissions de la France est d'autant plus nécessaire que l'état de santé actuel de nos forêts, suite aux impacts du changement climatique, limite fortement leur contribution au stockage du carbone dans la biomasse. Certains puits forestiers de métropole sont même devenus émetteurs au cours de la dernière décennie, alors que les sols agricoles émettent plus de carbone qu'ils n'en stockent. Par ailleurs, l'avis du Haut conseil pour le climat sur la stratégie de capture du carbone, son utilisation et son stockage (CCUS) de la France montre que le potentiel de séquestration de carbone à l'aide de ces technologies est réel mais limité et ne peut être pris en compte qu'en appui aux secteurs ne disposant pas d'alternatives.

Conformément aux conclusions de notre évaluation de l'action publique climatique publiée en juin 2023, ces défis ne pourront être relevés en France que si la politique climatique d'adaptation change d'échelle en devenant anticipatrice, préventive et transformatrice, et si le cadre stratégique pour l'atténuation, qui se construit, est mis en œuvre de manière opérationnelle et systématique et s'accompagne d'une politique économique d'ampleur permettant de déclencher les changements nécessaires dans un esprit de transition juste.

Différer la mise en œuvre comme réduire l'ambition de l'action climatique serait renoncer à assurer la protection de la population qui est de plus en plus exposée aux impacts du changement climatique, qui s'intensifient en France comme de par le monde, comme nous le rappellent les rapports du GIEC, de l'Organisation météorologique mondiale et les conclusions de la CCNUCC. L'ambition de la politique climatique doit être maintenue au plus haut niveau tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, afin de limiter l'ampleur du réchauffement futur tout en réduisant au maximum ses effets négatifs. Renforcer sans délai l'action climatique dans le cadre d'une transition écologique équilibrée, concertée et juste offre l'opportunité de concilier les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux.

Sur la base de ces constats, le Haut conseil pour le climat restera vigilant sur l'ambition et à la cohérence de tous les dispositifs d'action publique ayant un impact, positif comme négatif, sur les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. L'adoption des lois, la publication des décrets, l'élaboration des documents de planification sont urgentes afin de donner à chaque acteur la visibilité nécessaire pour agir en cohérence dans la durée.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, mes salutations respectueuses.

Corinne Le Quéré